



Communiqué du Conseil Scientifique

Suite à la réunion tenue à distance le vendredi 22 Mai 2020

Suite à la décision du gouvernement liée au report de la date de reprise des universités, et conformément à la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 20 mai 2020, et à la réunion du conseil scientifique de l'ESSAI tenue à distance le vendredi 22 mai 2020,

Le Conseil scientifique tient à annoncer les nouvelles dispositions suivantes :

- 1- **Report d'une semaine de la date de reprise des cours présentiels** complémentaires et de synthèse des enseignements assurés à distance. Cette reprise aura lieu comme suit :

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Période de cours présentiels complémentaires et de synthèse des enseignements assurés à distance	du 08 juin au 27 juin 2020	du 08 juin au 24 juin 2020

- 2- Le calendrier des examens de la session principale pour les étudiants de 1^{ère} année et de 2^{ème} année aura lieu comme suit :

Période	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Période de révision	du 28 juin au 06 juillet 2020	du 25 juin au 02 juillet 2020
Période des examens de la session principale	du 07 juillet au 11 juillet 2020 (2 examens/jour)	du 07 juillet au 11 juillet 2020 (2 examens/jour)
Délibération de la session principale	Le 22 juillet 2020	

- 3- Les examens de la session de rattrapage de 1^{ère} année et de 2^{ème} année seront reportés pour le mois de **Septembre 2020**. Un calendrier détaillé des examens de la session de rattrapage sera communiqué ultérieurement.

- 4- **Suspension** du principe des **éliminations** pour le passage des examens de la session principale.

- 5- **Admission avec crédit (2019/2020)** : Il est possible pour tout élève-ingénieur inscrit en première ou deuxième année et ayant obtenu, lors de la session de rattrapage, une moyenne supérieure ou égale à 10/20 et une moyenne inférieure à **07/20** (au lieu de 08/20) dans un certain nombre de paniers d'enseignements, de passer à l'année suivante avec des crédits à condition que leur nombre ne dépasse pas quatre (cumulé) et qu'ils n'appartiennent pas tous à une même unité d'enseignement. Dans le cas contraire, l'élève-ingénieur est déclaré redoublant.

Cette mesure **ne s'applique pas** aux élèves-ingénieurs de 3^{ème} année et aux élèves ayant des crédits non encore validés qui doivent avoir une moyenne au moins égale à 08/20 pour valider leurs crédits.

- 6- **Stages de PFE** : AUCUNE modification par rapport au calendrier des PFE (dates de dépôt et des soutenances de PFE) validé lors du CS du 11 mai 2020.

- 7- **Stage d'été** :

Suspension des stages d'été à l'étranger : Une exception peut être accordée lorsqu'une structure d'accueil à l'étranger propose à l'étudiant d'effectuer son stage en télétravail en Tunisie au domicile de l'étudiant, et ce après validation de l'étudiant et après validation de la Direction des Etudes et des Stages.

Selon l'évolution de la situation sanitaire du pays, plusieurs scénarios peuvent être envisagés :

- L'étudiant arrive à décrocher un stage en entreprise* : il peut donc le faire dès lors que le stage est effectué à distance (télétravail) ou dès lors que les règles de distanciation sont respectées au sein de la structure d'accueil. **Les dates de début et de fin de stage d'été sont alors reportées au mois d'Août-Septembre pour les rendre compatibles avec le nouveau calendrier universitaire.**
- Pour ceux qui sont vraiment dans l'impossibilité de réaliser leur stage*, ils n'ont pas à payer pour une situation pour laquelle ils ne sont pour rien. Le CS a décidé d'assouplir nos conditions et nos modalités et de faire preuve en cette période exceptionnelle, d'une très grande bienveillance à l'égard de nos élèves-ingénieurs :



- **Report** des stages insertion pour la rentrée prochaine :
 - o *Stage insertion* : Septembre – mi de la Période 3 de l'année universitaire 2020 /2021
La validation des stages insertion se fera en Période 4 de l'année universitaire 2020 /2021.
 - o *Stage ingénieur* : Septembre – décembre **au besoin plus court** (le total des jours de stage effectifs doit être **au moins égal à 15**). **Cela a pour conséquence de suspendre la règle de 24 semaines minimum** de stages pour l'obtention du diplôme pour les élèves-ingénieurs actuellement en scolarité.
Les soutenances de validation du stage ingénieur auront lieu juste après la session principale des examens de la 3^{ème} année.
 - Toute **action citoyenne bénévole** effectuée par les élèves-ingénieurs de **1^{ère} année** durant la période de confinement sera considérée comme un stage d'insertion **sous réserve** de présentation d'une **preuve d'engagement bénévole**.
 - Des mini-projets ou des travaux peuvent être également proposés et encadrés par les enseignants de l'ESSAI.
- 8- **Modalités de candidature au double diplôme ENSAE ParisTech et ENSAI Rennes** : La présélection des candidats éligibles à ces DD se basera EXCEPTIONNELLEMENT cette année sur le classement des élèves relativement à leur **moyenne obtenue au premier semestre de l'année universitaire 2019/2020** et n'ayant, auparavant, ni redoublés ni font l'objet de sanctions disciplinaires

Pour le conseil scientifique
La directrice
Fatma CHAKER-KHARRAT